

### L'usage du tabac chez les enfants

Le Parlement fédéral a adopté, au cours de sa dernière session, une loi qui a pour but de restreindre l'usage du tabac chez les enfants. Elle décrète que tout enfant au-dessous de seize ans se rend coupable d'une offense, « s'il fume dans une rue ou dans un endroit public, ou achète ou a en sa possession, soit pour son usage ou autrement, des cigarettes ou du tabac à cigarettes, ou achète ou a en sa possession, pour son propre usage, du tabac sous toute forme autre que celle de cigarettes. »

Pour une première contravention, la loi décrète que l'enfant sera d'abord réprimandé. Pour une deuxième contravention, il sera passible d'une amende n'excédant pas une piastre, et pour toute contravention subséquente, d'une amende ne dépassant pas quatre piastres.

En vertu de la nouvelle loi, les constables, ou les personnes ayant les pouvoirs d'un constable, auront désormais le devoir de saisir toutes cigarettes ou tout papier à cigarettes, ou tabac sous toute forme autre que celle de cigarettes, qu'ils trouveront en la possession d'un enfant apparemment âgé de seize ans, s'il fume ou est sur le point de fumer dans une rue ou dans un endroit public.

Il est du devoir des instituteurs et des institutrices de faire connaître l'existence de cette loi à la jeunesse écolière et de mettre les petits garçons en garde contre les dangers de la cigarette.

### Les grands disparus (I)

François Coppée et Albert Lapparant. Le premier était le poète le plus en vue de la France contemporaine, et le second l'ornement de la science française et de l'enseignement supérieur catholique.

François Coppée, après avoir vécu longtemps dans l'indifférence religieuse, s'est fait, depuis une dizaine d'années, l'héroïque défenseur du catholicisme.

Quant à M. de Lapparant, il consacra sa vie à l'étude de la géologie et comme le grand Cuvier, il ne sépara jamais le Créateur de la création, et il eut toujours le courage de proclamer hautement sa foi inébranlable dans le dogme catholique.

Le 10 juin un autre deuil est venu frapper l'Académie française: M. Gaston Bois-sier, son secrétaire perpétuel depuis 1885, est décédé chrétiennement dans sa villa de Viroflay, à l'âge de 65 ans.

Un autre décès que nous tenons à enregistrer, quoiqu'un peu tard, c'est celui de l'abbé Ragon, grammairien célèbre. L'abbé Ragon était à peine âgé de 55 ans. A lire sur l'abbé Ragon, l'intéressant article de M. l'abbé Camille Roy, paru dans le *Bulletin du Parler Français*, no. 10, vol. VI.

### Honneur à un confrère

M. Adjudant Rivard, directeur du *Bulletin du Parler français*, a été nommé membre de la Société Royale. M. Rivard occupera le fauteuil de M. Napoléon Légendre. Nos félicitations à notre confrère.

### Le comité catholique

Il y aura réunion plénière du Comité catholique le mercredi, 23 septembre.

(1) Les deux premières notes n'ont pu paraître dans le numéro de juin, faute d'espace.